

REGLEMENT COMPLET DU JEU

LE JEU CONCOURS « TRANSFORMERS » KING JOUET / HASBRO

Article 1

La société KING JOUET SAS – au capital de 16.600.000 €, immatriculée au registre du Commerce de Grenoble RCS 347 926 719, et dont le siège social est situé ZA des Blanchisseries BP 189 à Voiron (38) – organise du **7 juin au 3 juillet 2017**, un jeu gratuit, sans obligation d'achat, intitulé « **GRAND JEU TRANSFORMERS** », en partenariat avec la société HASBRO France (Savoie Technolac 73370 Le Bourget du Lac). Ce jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel des sociétés KING JOUET SAS et HASBRO France et de leurs sociétés affiliées.

Article 2

Pour les participants en magasin, il suffit de remplir un bulletin de jeu, disponible dans les magasins King Jouet, King Jouet City et King Jouet Boutique et de le déposer dûment complété, dans l'urne prévue à cet effet, dans ces magasins avant le 3 juillet 2017.

Pour les participants sur www.king-jouet.com, remplissez le formulaire en ligne avant le 3 juillet 2017.

Article 3

La participation est limitée à un bulletin par personne et par foyer, durant la période.

Article 4

Tout bulletin illisible, raturé ou incomplet sera considéré comme nul. Il en sera de même en cas de pluralité de bulletins au nom de la même personne.

Article 5

Un tirage au sort désignant les 50 gagnants parmi les participants en magasin et sur le site www.king-jouet.com sera effectué le 7 juillet 2017. Au cas où un bulletin serait considéré comme nul, il sera immédiatement procédé à un autre tirage au sort et ainsi de suite jusqu'à désignation du bulletin gagnant.

Article 6

Hasbro offre 50 collections de jouets Transformers The Last Knight. La valeur totale mise en jeu est de 10097€ TTC.

Chaque collection d'une valeur de 201€94 TTC est composée de :

1 jouet C0889 Transformers MV5 Legion d'une valeur unitaire de 11€99*

1 jouet C0884 Transformers MV5 Turbo Changers d'une valeur unitaire de 13€99*

1 jouet C0887 Transformers MV5 Generation Deluxe d'une valeur unitaire de 24€99*

1 jouet C0886 Transformers MV5 Armor Up Turbo Changers d'une valeur unitaire de 25€99*

1 jouet C0891 Transformers MV5 Voyager d'une valeur unitaire de 34€99*

1 jouet C0878 Transformers MV5 Casque Optimus Prime Electronique d'une valeur unitaire de 89€99*

*Prix de vente moyen constaté toutes taxes comprises

Les lots ci-dessus ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Il ne sera attribué aucun échange du lot gagné. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de caractéristique proche si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Article 7

Les gagnants ne pourront prétendre à un quelconque échange ou contrepartie en espèces.

Article 8

Les gagnants seront avertis par courrier par la société Hasbro France.

Les gagnants recevront leur lot par voie postale. Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées sur le bulletin de participation déposé en magasin. L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de problèmes techniques ne permettant pas d'acheminer correctement les lots par suite d'une erreur dans l'adresse indiquée par le participant, d'une modification de ses coordonnées, des services postaux ou pour tout autre cas. Le cas échéant, les lots seront conservés par l'organisateur sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Il n'appartient pas à l'organisateur de faire des recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être contactés.

Le gagnant qui n'aurait pas reçu son prix avant le 31 juillet 2017 doit en informer la société organisatrice dans les 15 jours suivants l'expiration de ce délai, à l'adresse suivante : KING JOUET SAS – ZA des Blanchisseries BP 189 – 38505 VOIRON CEDEX.

Article 9

Sauf opposition expresse et préalable, dans le cadre du présent Jeu Concours, les noms, prénoms et adresses pourront faire l'objet de publications à l'occasion de toute opération de communication menée par l'enseigne, au titre du présent jeu concours. Sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

Article 10

La société KING JOUET SAS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la présente opération si des circonstances indépendantes de sa volonté ou cas de force majeure l'exigent sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 11

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve, du présent règlement. Il peut être consulté sur demande dans les magasins King Jouet, King Jouet City et King Jouet Boutique participants ou sur www.king-jouet.com et envoyé à toute personnes qui en fait la demande à l'adresse suivante : KING JOUET SAS – ZA des Blanchisseries BP 189 – 38505 VOIRON CEDEX.

Article 12

En cas de saisie des coordonnées des participants, et en application de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 06/08/2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification, de modification ou de retrait des informations nominatives les concernant en écrivant à la société KING JOUET SAS – ZA des Blanchisseries – 38505 VOIRON.

Article 13

Tout litige portant sur l'interprétation et/ou à l'exécution du présent règlement sera attribué exclusivement à la compétence du tribunal de Grenoble.

PJ :

Annexe 1 : Bulletin jeu concours.

Annexe 2 : Liste des magasins participants.